



Relevé de Décisions
Bureau Exécutif du 14 Mars 2008

Présents : JP Champion – JC Méric – H Bacchini – J Kerhoas – E Marliot – H Giraud – M Bouvet - D Tincelin – J Cathelineau - S Lasseaux – B David – C Peyras – P Gouard- B Bonneau.

Points	Thèmes et Commentaires
1	ADMINISTRATION
1-1 Décision 1	<p><u>Approbation du relevé de décisions du BE du 15/02/2008 et Comité Opérationnel du 6/03/2008</u></p> <p>Le BE adopte à l'unanimité le relevé de décision du BE du 15 Février 2008 et du Comité Opérationnel du 6 Mars 2008.</p>
1-2 Décision 2	<p><u>Questions écrites à l'AG (4 ci jointes dont une commune à plusieurs ligues des dom tom)</u></p> <p><i>Question 1 : Le Calendrier fédéral répertorie les régates déclarées par les clubs. Quelles épreuves requièrent effectivement un directeur de course ?</i></p> <p>Depuis près d'un an maintenant, le calendrier fédéral a été modifié pour tenir compte de cette remarque. En effet, lorsqu'un club souhaite saisir au calendrier de la FFVoile, une compétition ou une épreuve en Habitable, il doit renseigner auparavant si la course propose un parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> de plus de 150 milles en Solitaire ; de plus de 250 milles en Double ; de plus 300 milles en Equipages. <p>Si la réponse à l'une de ces 3 questions est « oui », le club organisateur est alors redirigé vers le département habitable et soumis au contrôle de la commission des directeurs de course.</p> <p>La longueur des parcours, leurs localisations, la saison ou ils se déroulent, le type de bateau et la composition des équipages constituent les critères de base retenus par la commission. Pour qu'une épreuve soit définitivement inscrite au calendrier des compétitions à direction de course, il est obligatoire de prendre l'avis de la commission et donc de ses membres.</p> <p>Le BE décide que la réponse sera faite par C Peyras</p>
Décision 3	<p><i>Question 2 : Liste des directeurs de course. Comment aujourd'hui accéder à la liste des Directeurs de Course ?</i></p> <p>Le règlement des Directeurs de Course approuvé par la conseil d'administration du 22 juin 2007 indique précisément la démarche pour obtenir une habilitation. Cette réglementation est disponible sur notre site Internet. L'article 3.2. f- stipule que la commission des Directeurs de course doit « publier annuellement la liste des compétitions visées par les dispositions du présent règlement accompagnées du nom du directeur habilité sur chaque épreuve. »</p> <p>Donc, à ce jour le département habitable, communique immédiatement la liste à jour des directeurs de course habilités sur des compétitions en 2006 et 2007. Cette liste sera diffusée sur le site Internet FFVoile. Il est fortement conseillé aux personnes désireuses de solliciter une habilitation de valider plusieurs expériences en qualité de directeur de course adjoint.</p> <p>Le BE décide que la réponse sera faite par C Peyras</p> <p><i>Question 3 : La FFVoile peut-elle envisager la mise en place d'une commission Outre Mer au sein son organigramme et d'un poste réservé à l'Outre Mer au CA dont le délégué serait un licencié d'une ligue d'Outre Mer.</i></p>

<p>Décision 4</p>	<p>Envisager un poste réservé et une commission officielle Outre Mer apporterait des contraintes, notamment dues à l'éloignement. De plus, cela ne répondrait vraisemblablement pas aux besoins des ligues d'Outre Mer. Il serait préférable que chaque fois que des représentants se déplacent en métropole, la FFVoile fasse son maximum afin que l'ensemble de ses services reçoive les dirigeants de ces ligues, tel que cela a été fait lors de cette AG pour la ligue de Martinique. Il serait donc souhaitable qu'au minimum une fois dans l'année, lors de l'assemblée générale ou d'un conseil des ligues, les représentants de ces ligues soient présents afin que la FFVoile puisse traiter des besoins et des sujets liés plus particulièrement à ces ligues. Le BE décide que cette réponse sera faite par JP Champion</p>
<p>1-3</p>	<p><u>Modifications supplémentaires du RI/Règlement disciplinaire à soumettre au vote de l'AG</u> Le BE de la FFVoile approuve d'une part les modifications supplémentaires des articles 4 et 18 du RI, 9 et 14 du règlement disciplinaire à présenter au vote de l'AG FFVoile et d'autre part la modification de l'article 21 du RI telle que présentée, en ce qu'elle laisse libre le positionnement des femmes sur les listes candidates aux élections au CA de la FFVoile. Ces modifications reproduites en annexe 1 du présent relevé de décisions et approuvées par le BE, seront proposées au vote de l'AG</p>
<p>Décision 5</p>	<p><u>Point sur l'AG</u> Déroulement, point sur les interventions, votes. Rapport moral : ordre d'intervention : JPC JK HB DT PG JCM JPC</p>
<p>1-4</p>	<p><u>Licence club fédéral délivrée directement par la FFVoile</u></p>
<p>Info</p>	<p>Sur la base de l'article 76 du RI, il est proposé au BE de considérer que les représentants de la FFVoile, puissent, après accord du président, faire délivrer des licences payantes par le siège fédéral.</p>
<p>1-5</p>	<p>Une telle position impliquerait de faire apparaître de nouveau au niveau des statistiques fédérales le club Fédéral afin que les chiffres licences de la comptabilité et ceux correspondant au nombre de licences délivrées correspondent, et ce, même sans attribution de voix à l'AG FFVoile Le BE valide l'interprétation de l'article 76 du RI telle que présentée dans l'annexe jointe au présent relevé de décisions.</p>
<p>Décision 6</p>	<p><u>Présentation du concept et déroulé des deux jours de brainstorming des 11 et 12 avril prochains</u></p>
<p>1-6</p>	<p>Le BE entérine les grands principes de cette démarche autour des 3 étapes présentées mais décide que la réflexion des 11 et 12 avril prochains se fera dans le cadre du BE très légèrement modifié. Ainsi la composition de ce groupe de réflexion sera la suivante : J.-P. CHAMPION, J.-C. MERIC, D. TINCELIN, H. BACCHINI, J. KERHOAS, C. PEYRAS, E. MARLIOT, P. GOUARD, B. BONNEAU, J. CATHELIN, D. PILLONS, C. AUBERT, M. BOUVET, H. GIRAUD, S. LASSEAUX, C. LEMOINE, B. DAVID, P DELAYE, C LEPAPE, B DELOBEL.</p>
<p>Décision 7</p>	<p>Le BE rappelle par ailleurs que le but à la suite de ce 1^{er} travail de brainstorming est bien en tant que de besoin, de faire des choix d'objectifs et d'action en fonction des moyens humains, financiers, matériels...disponibles</p>
<p>Décision 8</p>	<p><u>Validation des différentes interventions à l'AG (formation, RI, CCA, directeurs de course, communication, synthèse médicale)</u> Le BE décide que :</p>
<p>1-7</p>	<p>B Bonneau fera le rapport sur le RI et Directeurs de courses Rapport synthèse médicale : P Roussange. Formation : M Duclot</p>
<p>Décision 9</p>	<p>CCA : C Peyras Communication : E Coquerel</p>
<p></p>	<p><u>Point sur visibilité Banque Populaire</u> Présentation du tableau de visibilité et de quantité de notre partenaire sur tous les supports A inscrire également au prochain Comité Opérationnel pour vérification et abondement</p>

<p>1-8 Info A voir en CO</p>	<p>COMMISSION FORMATION</p>
<p>2</p>	<p><u>2-1 Voile scolaire</u> Dans le projet de rédaction des instructions officielles de l'Education Nationale, la voile n'est plus dans la liste des activités physiques et sportives pouvant être pratiquées au primaire. Le BE décide que la FFVoile interviendra auprès du ministère, une intervention globale pourrait être faite par le CISN. J Cathelineau gère le dossier.</p>
<p>Décision 10</p>	<p>PRATIQUE COMPETITIVE Département Voile Légère</p>
<p>3</p>	<p><u>Demande d'utilisation du système de course HMS en lieu et place du système HRS pour les championnats de France de VRC Classe M et 1M. à partir de 2008</u></p>
<p>3-1 3-1-1</p>	<p>Le BE décide d'utiliser le système de course HMS en lieu et place du système HRS pour les Championnats de France de Voile Radio Commandée Classe M et Classe 1M à partir de 2008. Le Comité de Protestation sera composé d'un Président (Juge National) et de 2 assesseurs.</p>
<p>Décision 11</p>	<p><u>Demande de dérogation à l'ouverture des championnats de France de Voile VRC Classe M et 1M aux coureurs étrangers, à partir de 2008</u></p>
<p>3-1-2</p>	<p>Le BE décide d'accorder une dérogation à l'ouverture des Championnats de France de Voile Radio Commandée Classe M et Classe 1M aux coureurs étrangers, à partir de 2008 donc les Etrangers ne sont pas acceptés pour les Championnats 2008.</p>
<p>Décision 12</p>	<p><u>Révision du montant des droits d'inscription pour les championnats de France VRC classe M et Classe 1M en 2008</u></p>
<p>3-1-3</p>	<p>Le BE entérine la proposition concernant les montants des droits d'inscription 2008 pour les Championnats de France de Voile Radio Commandée Classe M et Classe 1M</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant la date limite : 46€ • Après la date limite : 69€
<p>Décision 13</p>	<p><u>Evolution des options d'utilisation du matériel fourni par la FFVoile dans les conventions de labellisation des séries et classes aux Championnats de France.</u></p>
<p>3-1-4</p>	<p>Suite à l'évolution du calendrier et de la mise en place de la Gradation des épreuves, le BE décide de modifier les règles d'utilisation du matériel (proposés aux séries et classes dans le cadre des conventions de labellisation des séries et classes) fourni par la FFVoile lors des championnats de France.</p>
<p>Décision 14</p>	<p>Dans ce cadre, les équipements fournis par la FFVoile utilisés lors du Championnat de France pourront être utilisés sur toutes les épreuves de série ou inter-séries du Grade 5 (A B et C) inscrites au calendrier de la FFVoile pour la classe concernée. * Ce matériel ne pourra pas être utilisé sur toutes les autres épreuves inscrites au Calendrier de la FFVoile : Du Grade 4 à W.</p> <p>Si la Série ou Classe concernée par une attribution de matériel souhaite étendre l'utilisation de ce matériel à l'ensemble des épreuves du calendrier de la FFVoile pour la classe concernée, à savoir du Grade 5 (A, B et C) au Grade W, elle devra signifier son accord à la FFVoile, en choisissant cette option qui labellisera automatiquement l'équipement fourni par la FFVoile lors du Championnat de France comme conforme aux règles de la série ou de la Classe.</p>
	<p>DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT</p> <p><u>Bilan carbone</u></p> <p>Ce projet sera co-piloté par les Départements Voile Légère et le Développement</p>

	<u>Bilan Colloque Développement</u>
4	Bonne tenue, participation importante, travail intéressant. Très bonne organisation du colloque par la Ligue Haute Normandie. Satisfaction d'Orange par rapport à son partenariat avec la FFVoile.
4-1	
Info	POINTS DU PRESIDENT
4-2	<u>Calendrier de travail pour l'établissement du calendrier de réforme globale des filières de haut niveau (y compris les pôles)</u>
Info	- date butoir le CA de Juin 2008 Remis au prochain BE
	REGLEMENTATION
5	
5-1	<u>Règlement sportif</u> Remis à un prochain BE
	DIVERS
	<u>Dates des prochains BE</u>
6	
6-1	Vendredi 11 Avril de 17 à 19 h pour les sujets impératifs hors brainstorming Lundi 26 Mai 15 h à 19h30 après la présentation Equipe de France Jeudi 12 Juin 15h
7	<u>Invitation Banque Populaire pour naviguer sur le Trimaran de 60 pieds.</u>
7-1	Remis
Décision 15	
7-2	